

# ASSEMBLÉE NATIONALE

29 mars 2018

---

IMMIGRATION ET DROIT D'ASILE - (N° 714)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL231

présenté par  
Mme Fajgeles, rapporteure

-----

### ARTICLE 24

À l'alinéa 19, substituer aux mots :

« lorsque le ou les parents sont titulaires »,

les mots :

« lorsqu'au moins l'un des parents est titulaire ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.